

Danses buissonnières

Auditions MARS-AVRIL 2011

(dates à venir - surveillez l'onglet Danses buissonnières sur notre site web www.tangente.qc.ca)

Danses Buissonnières Classe est un événement créé par **Tangente** pour offrir une première plate-forme professionnelle à la nouvelle génération de chorégraphes gradués des écoles et universités offrant une formation professionnelle en danse contemporaine, et aux autodidactes qui pratiquent cette discipline et/ou ayant reçu une formation similaire. *Danses Buissonnières Classe* est l'opportunité de se faire découvrir par les différents publics : spectateurs, journalistes, diffuseurs, chorégraphes, danseurs, etc.

Règlements

- Être résident du Québec;
- Être finissant d'une formation professionnelle en danse contemporaine ou autodidacte qui pratique cette discipline;
- Les oeuvres qui seront sélectionnées doivent être inédites et d'une durée maximale de 10 minutes;
- N'avoir jamais présenté une œuvre dans un lieu de diffusion ou à un festival reconnu par le milieu de la danse;
- Les extraits d'une pièce dépassant 10 minutes en cours de création ou achevée ne sont pas acceptés;
- Les oeuvres et/ou projets créés dans un cadre scolaire ne sont pas acceptés;

Note : Le jury, à la lecture du CV du candidat, se donne le droit de refuser la candidature s'il considère qu'elle a trop d'expérience.

Procédures pour inscription aux auditions

Envoyez un dossier de présentation à db@tangente.qc.ca

Contenu du dossier **MAXIMUM 2 PAGES**:

- * Nom et prénom, coordonnées complètes et adresse courriel;
- * Une description du projet, biographie et démarche artistique (maximum de 750 mots).
- * Noms des interprètes qui seront à l'audition.

⇒ Date limite d'inscription :

(à venir - surveillez l'onglet Danses buissonnières sur notre site web www.tangente.qc.ca)

Processus de l'audition

Un lien *Doodle* vous sera envoyé afin que nous ayons toutes vos disponibilités possibles pour élaborer l'horaire d'audition. Par la suite, vous recevrez un courriel confirmant la date, l'heure et l'adresse de votre audition.

L'audition se déroulera en deux parties :

Partie 1. Présentation d'extraits chorégraphiques (maximum de 10 minutes).

- Il est obligatoire de présenter un extrait « live » d'un minimum de 3 minutes du nouveau projet en création;
- En complément et pour appuyer votre démarche artistique, il est possible de présenter un extrait sur DVD ou « live » d'un projet antérieur mais l'emphase sera mise sur l'élaboration du nouveau projet.

Partie 2. L'entrevue:

- Le candidat sera questionné sur le travail chorégraphique, l'esthétique, le processus de création et de réalisation et les motivations profondes en ce projet.

IMPORTANT : Le chorégraphe ne pouvant pas se présenter à l'audition ne pourra pas être retenu. Les chorégraphes sélectionnés recevront une réponse par courrier électronique quelques semaines après la date de la dernière audition.

Critères de sélection :

- Créativité, innovation, originalité et sens artistique;
- Clarté des idées et des intentions du projet et capacité de les verbaliser;
- Pertinence dans le choix des interprètes et des collaborateurs;
- Qualités de l'interprétation : présence scénique; niveau technique selon le projet, appropriation du langage chorégraphique, etc.

Autres informations

- Un candidat peut soumettre un projet plusieurs années après la fin de ses études à condition qu'il n'ait jamais présenté de création dans un contexte professionnel;
- Les représentations ont lieu vers la mi-septembre;
- Le chorégraphe sélectionné est libre de choisir les interprètes parmi des étudiants ou des professionnels (les interprètes peuvent danser dans plus d'une pièce);
- Le chorégraphe dont le projet n'a pas été retenu peut soumettre son projet à nouveau pour une seconde année seulement.

Le masculin est utilisé ici pour alléger le texte.

Pour information, communiquer par courriel au db@tangente.qc.ca